

Concevoir des lieux de vie adaptés aux personnes avec autisme

L'accompagnement des personnes autistes présentant des troubles du comportement sévères constitue une priorité de la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement, ainsi que du plan de création de 50 000 solutions lancé lors de la Conférence nationale du handicap d'avril 2023. Dans ce cadre, une instruction interministérielle de 2021 [1] a acté le déploiement de petites unités de vie résidentielles pour adultes avec troubles du spectre de l'autisme en situation très complexe (UR TSA). Destinées à des personnes de plus de 16 ans, souvent sans solution après plusieurs échecs d'accueil, ces unités portent une ambition forte : proposer des lieux de vie adaptés à des parcours marqués par des comportements-défis majeurs. En Occitanie, l'ARS a mandaté les agences Atelier AA et Aïna pour accompagner la création de quatre unités et formaliser, dans un livre blanc [2], des principes et points de vigilance pour la conception, l'aménagement et le fonctionnement de ces lieux. Cet article en restitue les enseignements essentiels, applicables plus largement à tout projet accueillant des publics présentant des troubles importants du comportement (liés à l'autisme, à des troubles psychiatriques ou autres).

Fany Cérèse

*Docteure en architecture, cofondatrice de l'Atelier AA –
Architecture humaine & ATHOM*

Florence Mathieu

Ingénieure en design social, cofondatrice d'Aïna & ATHOM

Caroline Vaillant de Guélis

*Architecte chargée études & innovation, Atelier AA –
Architecture Humaine*

1 Introduction

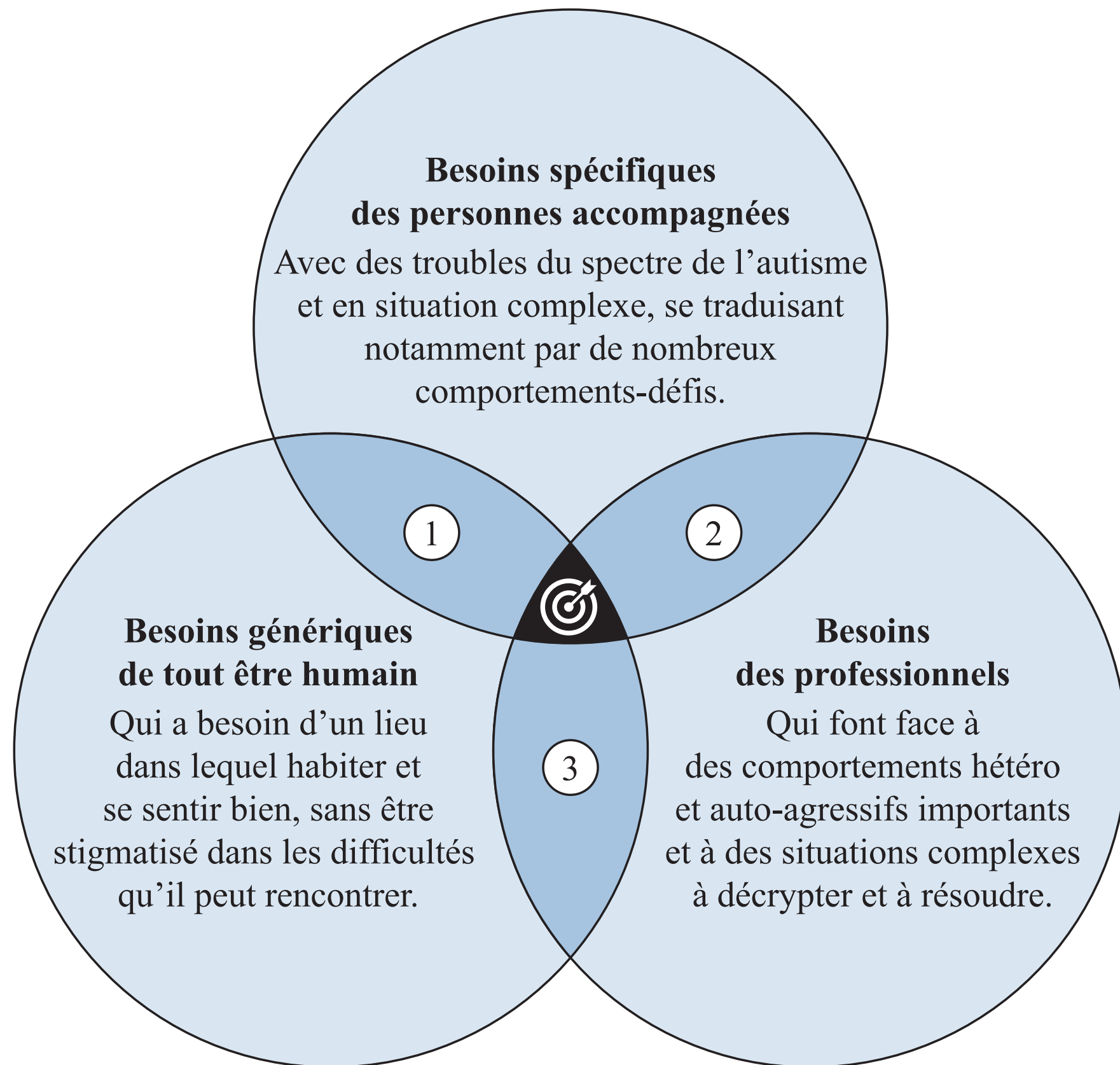
Très souvent, la conception de structures adaptées pour des personnes ayant des troubles majeurs du comportement se réfère aux caractéristiques exigées dans le milieu psychiatrique ou carcéral, pour des raisons de sécurité ou d'entretien. Toutefois, ces environnements peu chaleureux et inesthétiques ne permettent pas de répondre aux besoins fondamentaux des personnes accueillies et des professionnels qui les accompagnent. Il s'agit alors de bien comprendre les problématiques spécifiques et d'imaginer des solutions adaptées, apaisantes et résistantes (fig. 1).

2 Caractéristiques du public et besoins spécifiques en matière d'aménagement

2.1 Personnes présentant des particularités autistiques et de nombreuses comorbidités

Les personnes accueillies en unité résidentielle (UR TSA) présentent des particularités autistiques auxquelles s'ajoutent généralement plusieurs spécificités :

- une déficience intellectuelle sévère et profonde accompagnée de limitations importantes du langage et de la communication ;
- des comorbidités somatiques et psychiatriques multiples, en lien avec :
 - soit des pathologies génétiques et des troubles du spectre de l'autisme syndromique (par exemple Cornelia de Lange, X fragile, DiGeorge, Smith-Magenis, Prader-Willi, Angelman, Dravet, sclérose tubéreuse de Bourneville, etc.),



- 1 - Comment faire pour créer de la modulation sensorielle sans stigmatiser ?
Comment faire pour offrir la possibilité de comprendre l'espace et de fournir de la prévisibilité sur ce qu'il s'y passe avec subtilité ?
- 2 - Comment faire pour créer du collectif soutenant pour les professionnels et de l'individualité nécessaire à chaque personne accueillie ?
- 3 - Comment faire pour favoriser la sécurité sans créer un environnement limitant et « carcéral » ? Comment faire pour créer un lieu beau qui donne envie d'y vivre, d'y travailler et de s'y rendre en tant que visiteur ?

▲ **Fig. 1. Besoins à satisfaire et problématiques dans la conception des lieux de vie adaptés à l'autisme sévère**
(source : Atelier AA – Architecture Humaine [2]).

| 3.2.1 | Créer des environnements robustes et épurés mais chaleureux

Mobilier lesté ou fixé, couleurs douces, intégration de bois et de matières naturelles sont autant d'idées qui permettent de créer un environnement plaisant et chaleureux, avec peu d'ornementation et de distraction visuelle, sans renvoyer à des codes de l'univers pénitentiaire ou de l'hôpital psychiatrique.

Une palette de couleurs neutres dans des camaïeux de beiges et de blancs cassés permet ainsi d'apporter de la chaleur sans trop de stimulation visuelle (tab. 12).

Les couleurs peuvent également être utilisées pour ajouter des accents et des contrastes de manière judicieuse et raisonnée, afin de définir l'espace, de soutenir l'orientation, de distinguer des zones ou d'indiquer des fonctions. Il convient alors de

prendre en compte le caractère très personnel des préférences de couleur, notamment dans les espaces privés car certaines d'entre elles pouvant susciter des réactions particulières chez certains mais pas chez d'autres.

| 3.2.2 | Intégrer des espaces d'apaisement diversifiés et accessibles

Afin d'éviter les crises ou leurs aggravations, il est important de disposer de dispositifs et d'aménagements facilitants ainsi que de lieux de retrait ou d'apaisement pour la personne concernée ou pour les autres personnes présentes. Ceux-ci doivent être mobilisables dès les premiers signes d'une situation délicate. L'environnement doit offrir une palette de lieux adaptés (photo 1).



▲ Photo 1. Exemples d'espaces d'apaisement (sources : Adobe stock, Melanie Jade Design, Yellow Cloud Studio).

1. Fauteuil bulle permettant de se placer en retrait en réduisant l'exposition aux nuisances sonores tout en gardant une vue sur la pièce
2. Espace de repli modulable implanté à proximité des espaces de vie, offrant la possibilité d'une autorégulation sensorielle
3. Niches permettant de se restaurer dans un espace commun tout en restant à l'écart

| 3.2.3 | Éviter les configurations typiques des lieux de privation de liberté

Pièces vides et capitonnées en blanc avec une lumière blanche en dalle, LED, toilettes sans porte, cuvettes en inox dans les chambres, hublots de surveillance aux portes, organisation de l'espace sous forme de panoptique, portes maintenues fermées : pour répondre à des enjeux de sécurité, de tels choix de conception issus de l'univers carcéral peuvent malheureusement être reproduits (photo 2). Or, l'enfermement va clairement à l'encontre des droits de l'homme lorsqu'il n'est pas volontaire. En outre, toute personne a droit au respect de son intimité.

| 3.2.4 | Rendre invisibles certains équipements

Les espaces contenant des objets pouvant servir de projectiles peuvent être dissimulés et rendus accessibles seulement au moment opportun, en présence d'accompagnant (photos 3 et 4). Ces solutions permettent d'assurer la sécurité et de renforcer la prédictibilité (ex : « on mange quand la cuisine est ouverte »). Les accès peuvent être sécurisés par des verrous aimantés discrets ou des serrures invisibles. Attention toutefois à ce que les portes une fois ouvertes ne créent pas des obstacles dans la circulation des personnes.

| 3.2.5 | Éviter les équipements blessants ou tranchants

Les objets aux arêtes vives et les équipements proéminents peuvent devenir des sources de blessures en cas d'automutilation. Dans la mesure du possible, il convient d'arrondir les bords du mobilier et des parois, et de privilégier des équipements limitant ces risques (photos 5 et 6).



▲ Photo 3. Exemple de cuisine escamotable
(source : Laminex).



▲ **Photo 2. Configurations à éviter rappelant les lieux de privation de liberté** (source : Atelier AA – Architecture Humaine, Freepik, Adobe stock).

1. Boucliers de protection au milieu d'un couloir renvoyant une image de danger permanent
2. Hublots dans les portes des chambres ouverts en permanence et ne respectant pas l'intimité
3. Grandes salles vides capitonnées blanches avec dalle LED froide au plafond



▲ **Photo 4. Zones techniques ou placards rendus invisibles grâce à un traitement identique des portes et des murs** (source : Chat GPT, OpenAI, généré par Atelier AA – Architecture Humaine).



▲ **Photo 5. Murs aux formes organiques créant des sous-espaces partagés tout en permettant de rester à l'écart** (source : Firefly, généré par Aïna, Atelier AA – Architecture Humaine).



▲ **Photo 6. Commande de douche extra-plate limitant les risques de blessure liés au mitigeur et au flexible de douche** (source : Hansgrohe).

3.2.6 | Intégrer des équipements de protection et de surveillance de façon discrète

Des caméras placées de façon discrète ainsi que des équipements de protection (boucliers, ballons) accessibles rapidement et intégrés de manière esthétique permettent d'assurer la sécurité sans stigmatisation (photo 7). L'objectif est de disposer, à portée de main, d'une série de dispositifs et d'outils permettant d'identifier et de gérer efficacement les comportements-défis dans le respect des règles légales.

3.3 Créer des environnements personnalisables

L'impact de l'environnement varie selon les profils sensoriels, cognitifs et socio-émotionnels ainsi que les comorbidités et l'histoire de vie de chacun. Les espaces doivent donc permettre une hyperpersonnalisation évolutive, ajustable tant par les personnes elles-mêmes que par les professionnels accompagnants.

3.3.1 | Privilégier des équipements amovibles et démontables

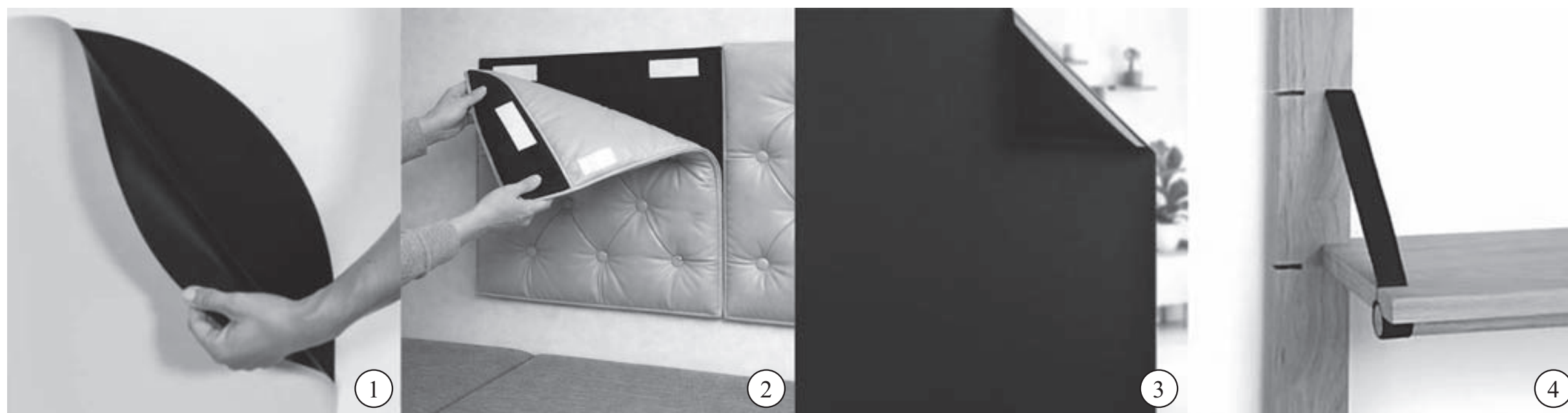
En particulier pour les espaces privés, il est essentiel de prévoir des configurations capables de s'adapter aux besoins et aux préférences individuelles des personnes selon leur profil sensoriel (photo 8).



▲ **Photo 7. Exemples de dispositifs intégrés de sécurité** (source : Sportarc, Atelier AA – Architecture Humaine, Oso-Ai – DR).

1. Système d'appel à l'aide pour les professionnels

2 et 3. Caméras permettant par exemple la surveillance de zones sans personnel, à utiliser dans un cadre éthique strict et dans le respect de l'intimité des personnes



▲ **Photo 8. Exemples d'équipements amovibles** (source : Ferflex, Chat GPT, OpenAI, image générée par l'Atelier AA – Architecture Humaine, Chat GPT, OpenAI, image générée par l'Atelier AA – Architecture Humaine, Bolia).

1. Tapisserie magnétique permettant de personnaliser aisément la couleur d'un espace

2. Capitonnage amovible fixé par autocollants ou bandes auto-agrippantes (scratch), pouvant être facilement installé, retiré ou remplacé

3. Film autocollant ou autostatique permettant de dissimuler ou de flouter une fenêtre

4. Étagère amovible, facilement relevable ou démontable, permettant de dissimuler ou de supprimer l'accès à certains éléments

3.5.3 | Mettre en place une signalétique cohérente et esthétique

La signalétique doit contribuer à la lisibilité des espaces et à l'autonomie des personnes, sans générer de surcharge visuelle. Des repères simples, stables et cohérents (formes, couleurs, emplacement constant) facilitent l'orientation et renforcent la prévisibilité. Leur intégration doit rester discrète et harmonisée à l'esthétique du lieu afin d'éviter tout effet institutionnel, tout en garantissant une compréhension immédiate des fonctions et usages des espaces (photo 16).



▲ Photo 16. Pictogrammes simples en vitrophanie dont l'esthétique minimaliste permet d'éviter l'effet institutionnel (source : Yoav Gurin).

3.6.1 | Favoriser les matériaux et les couleurs naturels

Les matériaux naturels contribuent à créer des environnements apaisants. Parmi eux, peuvent être cités le bois, la pierre naturelle, le béton ciré, le cuir, le lin, la laine, le raphia et le rotin, l'argile et la terre cuite, le liège et la chaux.

3.6.2 | Créer du lien entre le dedans et le dehors

L'intégration de perspectives vers l'extérieur et la nature peut constituer une source importante de bien-être (photo 17). Ces vues doivent toutefois pouvoir être modulées, voire occultées, lorsque le monde extérieur devient une source de perturbation.



▲ Photo 17. Fenêtre créant un effet de tableau dans l'espace et habillant le mur à la manière d'un élément décoratif (source : Adobe Stock).